

éducation. Lycées publics et privés

Le syndicat FSU dénonce un « déséquilibre abyssal »

La Fédération Syndicale Unitaire de la Manche alerte sur les taux de remplissage des lycées publics et privés en Normandie.

La section de la Manche de la Fédération syndicale unitaire (FSU 50), par la voix de ses co-secrétaires Martine Quesnel et Jérôme Dutron, a dénoncé « le favoritisme du privé » au Conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN).

Ce conseil de dimension académique s'est tenu le vendredi 6 décembre 2024 à Rouen, en présence, comme il se doit, de plusieurs dizaines d'élus, de représentants des personnels, de parents, d'étudiants ou encore de syndicats.

À cette occasion, les syndicalistes manchois ont pu se pencher sur les taux de remplissage des affectations des élèves de 3^e dans les lycées publics et privés. « La FSU a pu vérifier ce qu'elle dénonçait depuis longtemps, écrivent-ils, l'offre de formation du public est sous-calibrée par rapport à celle du privé [...] et le déséquilibre est abyssal ». À partir des chiffres de cette rentrée 2024 qui leur ont été transmis par le Rectorat, les syndicalistes constatent : « À l'issue du premier tour des affectations, les lycées publics sont remplis à 98,25%. Ils font donc le plein. Les lycées privés ne le sont qu'à 67,4%. »

Depuis 2008, les élèves de 3^e remplissent leurs vœux d'entrée au lycée en seconde générale, technologique ou professionnelle *via* la procédure d'Affectation des élèves par le Net (logiciel Af-felnet). C'est le fameux premier tour d'affectation. « C'est en lycée professionnel public qu'il y a le plus de problèmes. La capacité en seconde y est de 8 270 places. Après ce premier tour d'affectation, 145 places restent vacantes. Dans le privé, la capacité est de 3 419 places. 1 113 places demeurent vacantes par la suite. Une fois le premier tour passé, certains n'ont pas d'autre choix que de changer de projet de formation pour rester dans le public. D'autres sont contraints d'aller dans le privé, mais tout le monde n'en a pas les moyens. Le privé tire profit de ce que le public ne peut offrir », affirme Martine Quesnel, co-secrétaire de la FSU 50.

La FSU 50 insiste : « Le Rectorat nous l'a confirmé. Les établissements privés sont eux aussi remplis quand les affectations sont terminées. Le système profite au privé. Nous défendons l'accès à tous à un enseignement public et gratuit. »

Ludivine LANIEPCE